



Chère client, cher client,

L'objectif ultime de Jonview est de satisfaire et de dépasser les attentes des clients lors du service à des clients handicapés. Nous communiquerons avec les personnes handicapées par des moyens qui tiennent compte de leur handicap. Nous formerons le personnel qui se trouve en communication avec nos clients à agir et à communiquer avec les personnes handicapées, selon leur forme de handicap.

Nous fournissons, dès que besoin, un soutien à la communication qui peut inclure la lecture à voix haute d'informations écrites au client, l'échange de notes manuscrites (ou la mise à disposition d'un preneur de notes ou d'un assistant de communication), le sous-titrage ou la description audio, un système d'écoute assistée, des méthodes et stratégies de communication améliorées et alternatives (comme l'utilisation de lettres, mots, images ou de dispositifs vocaux), l'interprétation de la langue des signes et les services d'un intervenant, la répétition, clarification ou la reformulation.

Nous fournissons également des formats accessibles tels que HTML et Microsoft Word, des formats audios accessibles, du texte en gros caractères, des transcriptions écrites de l'information visuelle et audio.

Jonview vous invite à faire part de vos commentaires sur la manière dont nous fournissons un service à la clientèle accessible. Les commentaires des clients nous permettront d'identifier les obstacles et de répondre à vos préoccupations.

Jonview s'assurera que la réception et la réponse aux commentaires de ses clients soient accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en prenant des dispositions pour leur offrir des formats et supports de communication accessibles, sur demande.

Les clients qui souhaitent faire part de leur commentaire sur la manière dont Jonview fournit des biens, services ou installations aux personnes handicapées peuvent le faire de la manière suivante :

Par courriel: info-hr@jonview.com

Par Fax: 416-323-3980

Par téléphone: 416-323-9090 x 8207

Tout commentaire, incluant les plaintes, sera traité par la Direction des Ressources Humaines et les clients peuvent s'attendre à recevoir une réponse dans un délai de 14 jours. Si souhaité, vous pouvez autrement demander une copie de notre questionnaire de rétroaction concernant le service à la clientèle et nous vous le ferons parvenir. Notre politique de Service à la clientèle est également disponible sur demande.

Cordialement,

Le département des Ressources Humaines